

Sandweiler, le 26 février 2025

Objet : Obligation de publication et de vérification des informations relatives aux inspections effectuées par la SNCT.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des exigences d'accréditation imposées par l'Organisme Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance (OLAS) pour les prestations de contrôle technique en entreprise, nous avons l'obligation de publier certaines informations relatives aux inspections effectuées sous l'enseigne de la SNCT.

Cette obligation s'étend également à nos garages partenaires, qui doivent s'assurer que ces informations sont accessibles à leur clientèle. Ainsi, nous vous demandons d'intégrer les éléments annexés à ce courrier sur votre site Internet, dans la rubrique dédiée aux prestations de contrôle technique, ou à défaut, sur tout autre support de communication approprié.

Par ailleurs, conformément aux exigences d'accréditation, nous avons également l'obligation de vérifier périodiquement que ces informations sont bien disponibles et correctement affichées. Des contrôles pourront donc être effectués afin de s'assurer de votre conformité à cette exigence.

Le respect de cette obligation est essentiel pour garantir la conformité aux exigences d'accréditation et assurer la transparence envers les clients. Nous comptons sur votre coopération afin de répondre à ces exigences réglementaires.

En cas de questions ou de besoin d'assistance, nous vous invitons à nous contacter directement à l'adresse suivante : **backoffice@snct.lu**.

Dans l'attente de votre confirmation de mise en conformité, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Bob Manet
Directeur Opérationnel



Tél.: 26.15.62.500

E-Mail: info@snct.lu

Information aux clients sur les inspections effectuées par la SNCT

Respect des normes d'accréditation

Les inspections réalisées dans ce garage sous l'enseigne de la SNCT sont effectuées conformément aux exigences de l'Organisme Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance (OLAS). Ces inspections respectent les standards de qualité et d'impartialité imposés par la norme ISO/IEC 17020.

Possibilité de recontrôles

Dans le cadre de la conformité aux exigences d'accréditation, certaines inspections peuvent faire l'objet de recontrôles ponctuels réalisés par la SNCT ou par des représentants de l'OLAS. Ces recontrôles visent à garantir la qualité des services fournis et la conformité aux standards d'accréditation.

Engagement de transparence

La SNCT s'engage à effectuer toutes les inspections de manière rigoureuse et indépendante, conformément aux obligations liées à son accréditation. Le client est informé que les résultats des inspections sont basés sur une évaluation impartiale et objective.

Utilisation du logo OLAS

Le logo OLAS, en tant que marque protégée, est utilisé exclusivement dans le cadre des inspections réalisées par la SNCT et ne peut être reproduit ou utilisé à d'autres fins sans autorisation expresse.

Contact

Pour toute question relative aux inspections ou aux exigences d'accréditation, veuillez contacter directement la SNCT ou consulter les directives officielles de l'OLAS.